

Avis de concession –Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la librairie-boutique du MuMa, musée d'art moderne, Ville du Havre

Section I : Pouvoir adjudicateur

I-1)- Nom et adresse

Ville du Havre, Direction des Musées, 1517, Place de l'hôtel de Ville, CS 40051, 76084 Le Havre Cedex.
Contact : Laurent BONE – laurent.bone@lehavre.fr
Téléphone : 02 35 19 62 63 – Code NUTS : FR232
Adresse principale : <http://lehavre.fr>

I-2)- Communication

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Service juridique de la ville du Havre – Marion Burlier / marion.burlier@codah.fr
Tél. : (+33) 2 35 19 42 96 –

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : CODAH -Secrétariat du Service Juridique, Hôtel d'Agglomération, 19, rue Georges-Braque 76600 Le Havre.

I-3)- Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale.

I-4)- Activité principale

Services généraux des administrations publiques.

Section II : Objet

II-1)- Étendue de la DSP

Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la librairie-boutique du MuMa, musée d'art moderne André-Malraux au Havre
Description succincte : Contrat de délégation de service public, de type affermage, ayant pour objet l'exploitation commerciale et la gestion de la librairie-boutique du MuMa par le délégataire à ses risques et périls, soumis aux dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et à son décret d'application du 1^{er} février 2016, ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). **La durée de la DSP sera de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2018.**
La Ville du Havre met à disposition du délégataire des locaux d'une superficie de 51,5 m² (dont 2 m² d'espace de stockage) au rez-de-chaussée du MuMa.

Le délégataire sera rémunéré par les recettes perçues auprès des usagers du service public conformément aux stipulations tarifaires fixées dans le contrat de délégation de service public et par les recettes annexes qu'il pourrait tirer d'activités accessoires à la mission de service public qui lui est confiée dans le cadre du contrat.
Compte tenu des contraintes particulières de fonctionnement qui pèseront sur le délégataire, la Ville du Havre pourra également être amenée à verser, chaque année, une compensation forfaitaire au délégataire. Il pourra être amené à verser à la ville du Havre un intéressement lié à l'activité déléguée.

Description des prestations : Le délégataire aura notamment pour mission d'assurer l'exploitation et la gestion de la librairie-boutique consistant à :

- Proposer un espace commercial de librairie dont l'exploitation est assurée en relation étroite avec l'activité du musée (collections, expositions, animations) et prenant en compte les contraintes particulières de cet établissement culturel ;
 - Offrir un choix de produits devant satisfaire les visiteurs désireux de prolonger la visite du musée, ainsi que les usagers de l'agglomération havraise qui souhaitent disposer de produits culturels de qualité (livres, carterie-image, moulages, bijoux ou objets divers en adéquation avec l'offre culturelle du musée et l'actualité artistique locale ou nationale), cette mission incluant l'obligation de conseil aux usagers délivrés par un libraire professionnel ;
 - Contribuer au développement de la fréquentation du musée et participer à son rayonnement par l'organisation de manifestations en liaison avec le musée.
- Valeur totale estimée hors TVA : 980 000 €.

Codes CPV

Code CPV principal : 22100000-1

Descripteur supplémentaire : 22113000-5 ; 22200000-2 ; 22300000-3 ; 18513000-8

Lieu d'exécution

Code NUTS : FR232

Lieu principal d'exécution : le MuMa- 76600 Le Havre.

II-2)- Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de consultation des entreprises.

II-3)- Informations complémentaires

Offre de base: Exploitation et gestion de la librairie-boutique dans les conditions fixées par le dossier de consultation.

Variante(s) libre(s): Les candidats pourront également, en sus de l'offre de base, présenter une ou plusieurs offres variantes qui leur sembleraient pertinentes en décrivant de manière précise les moyens requis, tant sur le plan du matériel utilisé que sur celui de l'organisation.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III-1)- Conditions de participation

III-1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste des pièces et renseignements à fournir par les candidats : -Les candidats devront produire une lettre de candidature datée et signée par une personne ayant pouvoir pour engager le candidat. Cette lettre précise l'identité complète du candidat, indique s'il se présente seul ou en groupement d'entreprises, indique en ce cas la nature conjointe ou solidaire du groupement et l'identité du mandataire, et atteste que celui-ci est habilité à représenter les autres membres du groupement. Cette lettre est accompagnée de la preuve que la personne qui en est la signataire dispose de tous les pouvoirs à cet effet. Devront être aussi produits les documents suivants étant précisé que lorsque le candidat est un groupement d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement devra impérativement fournir chacun de ces documents : -Une déclaration sur l'honneur du candidat conforme à l'article 19 I du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ; -Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements

III-1.2) Capacité économique et financière

Liste des pièces et renseignements à fournir par les candidats (à remettre par chaque entreprise membre en cas de groupement) :

- Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations de déclaration en matière fiscale et sociale et s'est acquitté des impôts, taxes, contributions et cotisations sociales exigibles ;
- Un justificatif de l'inscription au registre du commerce (Extrait Kbis de moins de 3 mois ou équivalent étranger) ; -Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle ; -La déclaration du chiffre d'affaires réalisé sur des prestations similaires pour les trois derniers exercices et pour les entreprises les plus récentes pour les exercices disponibles ;
- Les comptes annuels détaillés (bilan, compte de résultat et annexes) et les liasses fiscales des trois derniers exercices connus, et s'il y a lieu, les rapports des commissaires aux comptes des trois derniers exercices connus ; -Le montant et la composition du capital social ainsi que la liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10 % du capital).

III-1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste des pièces et renseignements à fournir par les candidats :

-Le candidat devra produire un mémoire descriptif des moyens matériels et humains dont il dispose, précisant l'effectif et le niveau des capacités professionnelles qu'il peut mobiliser. En cas de société appartenant à

un groupe, il conviendra de présenter le groupe. Seront présentées les activités du groupe, le nom et la localisation des installations exploitées. Lorsqu'un candidat répond sous la forme d'un groupement d'entreprises, l'identité, le rôle et la complémentarité de chacun des membres devront être précisés.

- Devront être produits les documents suivants étant précisé que lorsque le candidat est un groupement d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement devra impérativement fournir chacun de ces documents : - Les principales références en matière d'exploitation et de gestion d'une librairie-boutique sur les 5 dernières années ; - le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.

III-2) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Le délégataire actuel emploie 1,7 ETP.

Section IV : Procédure

IV.1) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 25 août 2017 - 16 h 30

IV.2) Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français

Section V : Renseignements complémentaires

V.1)- Modalités de remise des candidatures et suite de la procédure

Les candidatures doivent être adressées sous double enveloppe en envoi recommandé avec AR, ou tout autre moyen équivalent permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir la confidentialité du pli. Elles pourront être déposées contre récépissé au secrétariat du service juridique à l'adresse précitée. Horaires et jours d'ouverture: du lundi au vendredi 8 h 30-12 h 15/13 h 30-16 h 30. La transmission des plis par voie électronique ou par télécopie n'est pas autorisée. L'enveloppe intérieure portera la mention: « Candidature pour la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la librairie-boutique du MuMa au Havre » - A n'ouvrir qu'en commission. Les candidats dont les plis sont envoyés hors délais seront éliminés.

Un dossier de consultation, servant de base à l'élaboration des offres et comportant les critères d'attribution du contrat, sera remis gratuitement aux candidats admis à présenter une offre. Les offres présentées seront librement négociées par l'autorité habilitée à signer le contrat. À l'issue des négociations, cette dernière saisira le conseil municipal qui sera chargé de se prononcer sur le choix du délégataire ainsi que sur le contrat de délégation et d'en autoriser la signature.

V.2)- Procédures de recours

V.2.1) Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76005 Rouen Cedex. Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Fax : (+33) 2 32 08 12 71

V.2.2) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-4 et L.551-10 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

V.2.3) Date d'envoi du présent avis : 9 juin 2017.